

Procès-verbal de la séance du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup dûment convoquée et tenue le **11 décembre 2013**, à **19 h 15**, au **Centre de services de Rivière-du-Loup, dans la salle Kamouraska, au 464 rue Lafontaine à Rivière-du-Loup** à laquelle il y a quorum.

Les membres présents sont les représentantes et représentants des parents : Annie Côté, Isabelle Dubé, Chantale Duval, Élise Landry, Lyne Lefebvre, Luc Mercier, Vickie Morin, Chantal Paquet.

Sont présents les représentantes et les représentants du personnel de la commission scolaire : Isabelle Dionne, technicienne en éducation spécialisée, Sophie Doyon, enseignante, Claudel Pariseau, enseignant et René Roy, psychoéducateur.

Sont présents le représentant du CSSS de Rivière-du-Loup, Jean-Philippe Nadeau et de l'unité le Traversier du Centre jeunesse, Luc Thibault.

Est également présente la personne désignée par la commission scolaire : la directrice du service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires, Monic Vézina.

Ont motivé leur absence : Isabelle Michaud et Manon Therrien, représentants parents, ainsi que Caroline Dufour, directrice.

## **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Après la constatation du quorum : 14 présences dont 8 parents, la réunion débute à 19 h 17. M<sup>me</sup> Lyne Lefebvre fait la présentation d'un membre qui était absent lors de la première rencontre, M. Luc Thibault. Un tour de table est fait pour la présentation des membres.

## **2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par M<sup>me</sup> Lyne Lefebvre, le point 9 demeure ouvert.  
**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Isabelle Dubé et résolu :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit approuvé :

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 30 octobre 2013 et suivi (15 min.)
4. Rapport de la trésorière (10 minutes) :  
– **Dépôt frais de déplacement**
5. Rapport du représentant au comité de parents (15 minutes)

6. Présentation de M. Nadeau du CSSS de RDL : mission et services (30 minutes)
7. Organisation des services aux élèves HDAA (40 min.) :
  - **La démarche du plan d'intervention**
8. Informations du service de l'adaptation scolaire (30 min.) :
  - **Projets d'intégration sociale 2013-2014**
  - **Règlement sur la procédure de plaintes et coordonnées diverses**
  - **Demande de révision d'une décision en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique (article 187.1)**
9. Autres points
10. Correspondance
11. Période de question du public
12. Prochaine rencontre :
  - **Politique sur l'organisation des services aux ÉHDAA :**
    - \* **Les regroupements au secondaire**
  - **Présentation du Centre jeunesse (mission et services offerts)**
13. Clôture de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 OCTOBRE 2013 ET SUIVI**

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Chantale Duval et résolu :

**QUE** le procès-verbal du 30 octobre 2013 soit adopté tel que rédigé.

En suivi à la dernière rencontre, le calendrier officiel des rencontres du comité pour l'année scolaire 2013-2014 ainsi que la liste des membres avec les postes élus sont déposés.

### **4. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE**

M<sup>me</sup> Vickie Morin informe les membres que le solde est toujours de 1 446,74\$ étant donné que les formulaires de réclamation de dépenses seront comptabilisés après la rencontre pour le 2<sup>e</sup> trimestre. Mme Vézina donne une explication des délais requis.

### **5. RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

M. Luc Mercier expose les points de l'ordre du jour de la dernière rencontre du comité de parents du 3 décembre :

- Rencontre du protecteur de l'élève, M. Guy Robitaille.
- Présentation des bons coups des écoles.

- Bourse du comité de parents : un projet par école sera présenté au comité de parents avec l'obligation d'une implication parentale.

## **6. PRÉSENTATION DE M. JEAN-PHILIPPE NADEAU DU CSSS DE RIVIÈRE-DU-LOUP (MISSION ET SERVICES)**

M. Nadeau présente les services du CSSS de Rivière-du-Loup en lien avec les enfants et les adolescents. Les clients doivent d'abord passer par un CLSC pour être évalués par une équipe de professionnels et dirigés ensuite vers les bonnes ressources. Certains professionnels couvrent également le KRTB de par leur spécialité. Une fois que les services de réadaptation ont été donnés, le retour est fait vers le CSSS pour le suivi. Le CSSS de Rivière-du-Loup est l'un des premiers à procéder ainsi. Le scolaire est aussi l'un des partenaires majeurs.

M. Nadeau fait également la présentation des services du CSSS offerts directement dans les écoles (infirmière, hygiéniste dentaire). M<sup>me</sup> Vézina fait état des protocoles qui existent dans les écoles relativement à la santé des élèves.

## **7. ORGANISATION DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**

M<sup>me</sup> Vézina aborde la démarche du plan d'intervention en déposant trois documents. La base du plan d'intervention est de projeter une réussite pour le jeune dans l'avenir. Les besoins du jeune sont l'essence même du plan d'intervention. M<sup>me</sup> Vézina fait la présentation complète du document « Le plan d'intervention au service de la réussite ».

Les autres documents suivants ont été déposés :

- Le plan d'intervention de mon enfant.
- Fiche de suivi du plan d'intervention de mon enfant.

## **8. INFORMATIONS DU SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

M<sup>me</sup> Vézina présente un document exposant les projets d'intégration sociale vécus dans les classes d'adaptation scolaire du primaire et du secondaire.

Elle dépose et commente un document en lien avec les insatisfactions reliées à l'application de la Politique sur l'organisation des services aux élèves HDAA de la commission scolaire. Elle rappelle également l'importance de travailler avec la direction d'école et les parents dans une démarche de recherche de solutions le plus près de l'élève.

La procédure d'examen de plainte est également présentée en soulignant que l'article 187.1, en référence avec l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique, demande que la commission scolaire fasse rapport au CCSÉHDAA et au MELS des demandes de révision en lien avec les élèves HDAA.

## **9. AUTRES POINTS**

Aucun.

## **10. CORRESPONDANCE**

Aucune.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée en raison de l'absence du public.

## **12. PROCHAINE RENCONTRE**

Une présentation des résultats reliés au taux de diplomation et de la réussite par M<sup>me</sup> Vézina sera ajoutée aux points déjà prévus à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

## **13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Luc Mercier et résolu :

**QUE** la séance soit levée à 21 h 25.

La secrétaire,  
Élise Landry

La présidente,  
Lyne Lefebvre